



Association CiTerre et Logis Terra Villa

Logis Terra Villa, bilan de l'année 2022:

Si, cet été, la fréquentation touristique en Pays Loudunais a été élevée, bien peu de visiteurs sont venus à Ouzilly-Vignolles visiter les maisons de terre. Bien que l'Office du Tourisme de Moncontour apporte un concours appréciable à la promotion de Terra Villa, la signalisation est toujours aussi dégradée ou absente et nécessiterait que ce projet de rénovation soit mis en œuvre et complété. Nous le répétons chaque année.

Pour être juste, il faut néanmoins signaler que, étant tous bénévoles, nous ne pouvons assurer une présence soutenue sur place durant tout l'été.

Il faut néanmoins signaler une fois de plus le très fort intérêt suscité par les maisons de terre auprès de personnes très demandeuses de renseignements. Comprendre les particularités et les qualités de la construction en terre est devenu la motivation première des visiteurs. Bien que la scénographie du Logis aurait besoin d'être encore améliorée, de nombreux retours nous confirment que la visite guidée et les explications techniques livrées sur place séduisent manifestement ces visiteurs.

A ce propos, nous avons reçu, à sa demande, le **CAUE** du département. Ce **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, et environnementale. Il assure des conseils de sensibilisation, d'information et de formation. Parmi les personnes présentes se trouvaient, outre les secrétaire et président, deux architectes, deux urbanistes et des paysagistes. En plus de la visite, nous avons passé une bonne partie de la journée ensemble et avons beaucoup échangé. Nous avons été encouragés à continuer dans la voie actuelle pour le développement d'une architecture du 21^{ème} siècle, c'est à dire moins gourmande en énergie, et soucieuse de l'ensemble de son environnement. Si des projets innovants se font jour (rénovation, construction contemporaine), ils sont prêts à nous conseiller et nous apporter leur aide.

Au printemps dernier, c'est un groupe de 25 personnes qui sont venus en 2CV de Niort pour visiter le Logis Terra Villa.

Nous avons également reçu en Octobre un car de 32 personnes. « La société des amis des musées de Poitiers ». Notons que la plupart des représentants poitevins de la culture découvraient l'existence de notre marais et de nos maisons de terre.

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, nous avons réalisé un premier exemple de réhabilitation d'un bas de mur dégradé (voir photos). Préalablement, les pierres avaient été rejointoyées avec l'aide bénévole d'un maçon du pays. Le samedi et le dimanche, nous avons expliqué comment tester une terre, comment réaliser un bon mélange de « terre à bâtir », puis procédé à la réparation du mur. Bien qu'hélas, la foire exposition de Loudun se trouve à la même date que ces Journées Européennes du Patrimoine, quelques amateurs présents très motivés sont venus mettre la main à la pâte. Bravo, c'est la meilleure façon de comprendre la matière.

Quelques photos :



Association CiTerre:

Il nous semble nécessaire de revenir sur quelques fondamentaux et particulièrement sur le fait que CiTerre « parle » du marais !

Pourtant :

CiTerre est bien « Le centre d'Interprétation du Patrimoine des Marais de la Dive ».

CiTerre gère le « Logis Terra Villa, Centre d'Interprétation du Patrimoine des Maisons en Terre »

Ces deux patrimoines, Maisons en Terre et Marais de la Dive du Nord sont indissociables. Sans marais, il n'y aurait jamais eu de maisons en terre (voir détails sur <https://www.maison-en-terre-du-marais.fr/>). Dans les statuts de l'association, il est également écrit entre autres :

Buts de l'association :

- Gestion et animation de Terra Villa.

- Mise en œuvre et gestion d'activités visant à sensibiliser le public au **patrimoine environnemental des marais de la Dive du Nord**.

Rappelons que, lors du projet d'installation des huit éoliennes, nombreux sont ceux qui nous ont félicité pour le dossier technique que nous avons déposé dans le cadre de la contribution à l'enquête publique. Il s'agissait bien, ainsi, d'éviter des dégradations supplémentaires sur l'ancien marais de la Dive.

Le Marais de la Dive du Nord, (ou ce qu'il en reste!),

Ce marais constitue effectivement un patrimoine, et, on le sait aujourd'hui, **un patrimoine de très haute valeur environnementale**. Son rôle de puits de carbone, de régulation et d'épuration des eaux n'est plus à démontrer. Comme tout patrimoine, il nous a été légué par nos anciens et nous devons le préserver pour nos enfants.

Que signifie « un patrimoine environnemental » ? Selon la définition de l'UNESCO : *“Toutes les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté”*.

« Le marais se meurt ! » C'est une expression souvent citée par nos anciens qui ont connu et entretenu ce marais, lequel était à l'époque luxuriant et généreux : pêche, champignons, oiseaux, gibier, flore spécifique des zones humides etc. .../...

Actuellement l'urgence climatique voudrait que des solutions drastiques soient appliquées.

De l'échelon européen à l'échelon local, de très nombreuses structures et institutions <https://www.maison-en-terre-du-marais.fr/documentation-citerre-logis-terra-villa> (1) sont financées et chargées de trouver des solutions pour palier **dans l'urgence** à la dégradation de nos zones humides qui disparaissent et à nos rivières qui s'assèchent. Toutes ces institutions, structures, syndicats, commissions décident qu'il est urgent de restaurer l'état des rivières et de préserver les zones humides. Autant de constats alarmants suivis de décisions non traduites sur le terrain chez nous.

...Notons que « selon la loi de 2006, le bon état des cours d'eau devait être retrouvé en 2015 ! »

... Depuis des années toutes les études de terrains ont été faites, on connaît les solutions qu'il faudrait adopter.

... En 2022 se rajoute le GEMAPI !

... Les années passent ...mais, sur place, pour notre marais que se passe-t-il ? Rien !
Ou plutôt si, chaque année le voit se réduire et se dégrader.

Pourtant, tout près de chez nous, au sein de syndicats mitoyens <https://www.rivieresvaldevienne.fr/> (2), sont recréés des lits naturels de rivières et sont reconstituées des mares et des zones humides http://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/plan_national_milieus_humides.pdf (3) faisant tampon entre les cultures traitées et le milieu aquatique, sont replantées des ripisylves d'essences locales, etc... Espérons que nous puissions suivre cet exemple dans un avenir proche...

Ensemble, faisons notre possible pour garder vivant ce patrimoine et pouvoir ainsi le léguer sans remord à nos descendants.

Fin d'année : publication de notre calendrier 2023 cartonné.

Prévisions d'activités de CiTerre en 2023 :

- **Dimanche 29 Janvier 2023 -17h. : Assemblée Générale CiTerre à la salle d'Ouzilly-Vignolles**
- Poursuite des ateliers et actions de rénovation engagées.
- Programme de conférences sur ces nombreux thèmes de notre Patrimoine des Maisons en Terre et des Marais de la Dive du Nord.

Les différentes dates seront publiées par voie de presse et sur notre site internet.

Récapitulatif des liens Web :

(1) Liste non exhaustive des acteurs de l'eau en France disponible sur <https://www.maison-en-terre-du-marais.fr/documentation-citerre-logis-terra-villa>

(2) Syndicat mitoyen <https://www.rivieresvaldevienne.fr/>

(3) Pour aller plus loin sur les zones humides :

<http://www.zones-humides.org/>

<https://forum-zones-humides.org/>

http://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/plan_national_milieus_humides.pdf